
Conseil économique et social

Provisoire

22 janvier 2004

Français

Original: anglais

Session de fond de 2002

Segment général

Compte rendu analytique provisoire de la 31^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 juillet 2002, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Vice-Président) (Guatemala)

Sommaire

Coopération régionale

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

02-48896 (F)



En l'absence de M. Šimonović (Croatie), M. Rosenthal (Guatemala), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

Coopération régionale (E/2002/15 et Add.1-3 et Add.3/Corr.1 et 16-20)

Discussion en panel sur la coopération interrégionale pour un développement durable : défis régionaux à relever

1. **Mme Schmögnerová** [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)], animateur du panel, souligne les principales tendances dans la région de la CEE concernant les trois grands piliers du développement durable. S'agissant du pilier économique, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord ont connu au cours de la dernière décennie une croissance importante du produit intérieur brut (PIB) par habitant. Cette tendance est allée de pair avec des changements structurels dans le système de production, la part des secteurs à forte intensité de matières premières et d'énergie diminuant au profit de celle des services. Les pays d'Europe centrale et orientale commencent de sortir de la récession qui a marqué la période de transition. Pourtant, seuls quelques-uns d'entre eux ont dépassé leur niveau de production de 1989. Tous visent une accélération de leur taux de croissance, la restructuration de leurs industries lourdes, l'abandon des technologies obsolètes et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

2. Pour ce qui est du pilier social, Mme Schmögnerová souligne que si la pauvreté et le chômage touchent l'ensemble de la région, les pays à économie en transition sont ceux qui en souffrent le plus. Dans certains de ces pays, la proportion de la population totale vivant dans la pauvreté est passée de 2-3 % à 30-40 %. L'espérance de vie, en particulier pour les hommes, a diminué de façon spectaculaire et de nombreuses formes d'insécurité persistent. Les conflits dans certaines parties de la région ont encore exacerbé cette situation.

3. En ce qui concerne le pilier environnemental, en Europe occidentale et en Amérique du Nord, les innovations technologiques ont contribué à réduire la teneur en énergie et en matériaux d'un grand nombre de biens de consommation et des effectifs encore peu importants mais croissants de consommateurs modifient leur style de vie pour réduire l'impact sur

l'environnement de leurs modes de consommation. Cependant, le volume croissant de biens usagés et jetés et la structure de la demande de consommation dans des secteurs clefs comme l'énergie et les transports ont annulé un grand nombre de ces gains.

4. Les pays de la région de la CEE sont confrontés à quatre défis majeurs. Premièrement, ils doivent remédier aux problèmes de la pauvreté et de la disparité des revenus et, compte tenu du vieillissement de leur population, doivent assurer la solidarité entre les générations, dans un contexte de contraintes budgétaires et de concurrence économique. Deuxièmement, ils doivent accélérer le passage à des modes de production et de consommation plus durables. Troisièmement, des mesures doivent être prises pour préserver le patrimoine commun au niveau mondial. Quatrièmement, la gouvernance et la démocratie participative doivent être renforcées, afin d'accroître la participation publique à la prise de décisions sur tous les aspects du développement durable.

5. La coopération régionale doit venir compléter les efforts faits pour relever ces défis au niveau national. La CEE joue déjà un rôle important à cet égard en soutenant les processus infrarégionaux et régionaux engagés dans la région en faveur du développement durable; en mettant au point des instruments juridiquement contraignants, depuis les conventions environnementales jusqu'aux normes et règles communautaires; et en aidant les pays à économie en transition à progresser vers le développement durable. La CEE est déterminée à renforcer encore ses activités dans le domaine du développement durable, en s'appuyant sur les atouts dont peuvent se prévaloir les commissions régionales.

6. De l'avis de **M. Kim Hak-Su** [Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)], animateur du panel, l'amélioration de la qualité de vie des centaines de millions de personnes vivant dans la pauvreté représente un enjeu énorme pour la région de l'Asie et du Pacifique qui, à l'instar de plusieurs autres régions, est confrontée à des problèmes comme l'analphabétisme, la malnutrition, le VIH/sida, le vieillissement, un accès insuffisant à l'eau et à l'assainissement, la pollution transfrontalière, la désertification, l'utilisation équitable des ressources naturelles partagées et, en particulier, le développement non durable. Ces préoccupations communes mettent en

évidence la nécessité d'efforts de coopération et de coordination au niveau interrégional. Compte tenu de la rareté des ressources internationales, cette coopération constitue un moyen efficace de renforcer les capacités, d'assurer une formation et d'échanger les connaissances, les données d'expérience et les pratiques optimales. Il est impératif, dans toutes les régions, de faire participer les parties prenantes, en particulier les organisations non gouvernementales (ONG) et les femmes, à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques.

7. Les commissions régionales sont bien placées pour contribuer à la coopération interrégionale et, de fait, ont déjà pris des mesures pour l'encourager. En tant que mécanismes de coordination régionale, elles recouvrent diverses institutions, y compris les organes et les institutions spécialisées de l'ONU, les organisations intergouvernementales, les organisations sous-régionales et les institutions d'aide financière et technique de niveau régional. La CESAP, pour sa part, collabore avec la CEE pour assurer l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale ainsi que pour élaborer une série de directives pour la participation publique aux questions d'environnement, un domaine où la CEE a une large expérience. La CESAP étudie les possibilités de coopération de ce type avec d'autres commissions régionales, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale dans le domaine de la désertification et de la gouvernance urbaine.

8. Il faut continuer de développer et de mettre en oeuvre un dispositif permettant de renforcer la coopération interrégionale, notamment au moyen de programmes et de projets communs et dans le cadre de forums de discussion, afin d'encourager non seulement la coopération Nord-Sud mais aussi la coopération Sud-Sud.

9. **M. Ocampo** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], animateur du panel, fait remarquer qu'au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, le concept de développement durable est devenu un cadre de référence pour l'action internationale, pas seulement dans le domaine de l'environnement, mais aussi dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les sexes, la population et les établissements humains. Cependant,

la communauté internationale a un peu perdu de l'enthousiasme dont elle a fait preuve au départ dans la mise en oeuvre des principes et objectifs convenus à Rio et il faut espérer que le Sommet mondial pour le développement durable donnera l'occasion de réaffirmer les engagements politiques, d'améliorer la cohérence des actions mondiales, de mieux traduire ces engagements en mesures concrètes et de renforcer les liens opérationnels avec les organismes régionaux et nationaux.

10. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, beaucoup reste à faire pour encourager la cohérence des politiques financières, commerciales, d'investissement et d'environnement, afin de répondre aux besoins du développement durable. Des efforts de renforcement des institutions sont requis pour favoriser des cadres réglementaires clairs et rationnels et des dépenses publiques stables, qui préparent le terrain à des financements internationaux et à des investissements privés. On observe encore une tendance inquiétante à justifier par les préoccupations internationales d'environnement l'imposition de conditions supplémentaires pour la fourniture d'une aide au développement ou le remplacement de cette aide par les seuls échanges. En outre, il est largement admis dans la région que la protection de l'environnement et le développement durable freinent le développement économique. Les institutions chargées de la mise en oeuvre de la politique d'environnement n'ont pas de capacités suffisantes pour la formulation et la mise en oeuvre des politiques, de sorte que les mesures et instruments réglementaires restent réactifs et non proactifs. Trop peu d'attention a été consacrée à la promotion de politiques conjuguant l'amélioration de l'environnement avec la compétitivité de la production.

11. La CEPALC s'efforce d'instaurer un lien entre les divers domaines de l'action publique dans l'intérêt d'une croissance stable, équitable et respectueuse de l'environnement. Les gouvernements de la région ont cinq priorités. La première est d'utiliser des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux synthétiques pour évaluer la durabilité du développement, ce qui constitue une nécessité impérieuse eu égard aux objectifs de développement du Millénaire. La deuxième est d'intégrer les politiques économiques et les politiques environnementales. La CEPALC prévoit d'analyser le lien entre le commerce et l'environnement aux niveaux international, régional

et infrarégional et de déterminer les moyens de financer le développement durable par une augmentation du niveau d'investissement dans l'environnement. La troisième est de rechercher de nouveaux créneaux de production, en prenant pour base les ressources naturelles et les services environnementaux de la région et en accordant un intérêt particulier au rendement énergétique, comme cela est prôné dans le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La quatrième est d'encourager une gestion durable de l'écosystème ainsi que la diversité biologique, en aidant les pays à rechercher des moyens novateurs de financer les efforts de restauration et de conservation des écosystèmes et de valoriser les services environnementaux qu'ils fournissent au niveau mondial. Ce marché émergent est un marché auquel il faudrait aider les pays en développement, en particulier les grands pays aux caractéristiques très diverses, à participer plus pleinement grâce au transfert de technologies. La cinquième est d'intégrer le développement durable dans la gestion des milieux urbains grâce à la réduction de la pauvreté urbaine et à la gestion des ressources en eau.

12. La coopération régionale est indispensable pour assurer la mise en oeuvre d'Action 21 et des engagements qui seront pris au Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, sur la base d'une approche plus intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux et des spécificités de chaque région.

13. La structure institutionnelle s'occupant actuellement de l'environnement dans chaque région doit être réformée. Il faudrait d'abord s'attacher à renforcer le rôle des commissions régionales en tant qu'entités susceptibles de soutenir la coopération intergouvernementale et l'intégration aux niveaux régional et infrarégional. Tout au long des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, les commissions régionales ont continuellement dialogué et ont collaboré les unes avec les autres. La CEPALC est d'avis que l'expansion de cette coopération interrégionale doit viser en priorité le commerce et l'environnement, la politique fiscale et l'environnement, le financement du développement durable, l'énergie et la diversité biologique.

14. **M. Amoako** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)],

animateur du panel, rappelle que lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), environ 200 millions d'Africains vivaient dans une pauvreté extrême, avec moins d'un dollar par jour. Aujourd'hui, ce chiffre est de 300 millions et nombre des personnes concernées sont infectées par le VIH/sida. La population africaine et la viabilité écologique du continent tout entier sont menacées. Le taux de croissance en Afrique en 2001 a été de 4,1 %, le plus élevé de toute région; la réduction de la pauvreté occupe aujourd'hui une place plus centrale dans un grand nombre de stratégies de développement africaines et l'investissement social a repris. Pourtant, si les tendances actuelles se poursuivent, seulement 10 pays africains atteindront les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté, d'enseignement et de santé. Bien qu'il faille encore réduire davantage la dette, augmenter l'aide et supprimer les obstacles au commerce, le plus grave problème auquel est confrontée l'Afrique est l'épidémie de VIH/sida. Il faudrait absolument faire en sorte que le Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg en 2002, renforce la solidarité internationale dans la lutte contre cette maladie.

15. Si les tendances actuelles du climat mondial se poursuivent et si la température de l'Afrique augmente d'un degré au cours du prochain demi-siècle, il y aura 10 % de pluies en moins en Afrique australe et dans la corne de l'Afrique et 15 % de pluies en moins dans le Sahel asséché, les forêts diminueront de 25 % et les populations des zones côtières basses devront se déplacer vers l'intérieur des terres en raison de la hausse des océans. Les changements climatiques exigeront des ajustements très coûteux que l'Afrique, continent le plus pauvre, n'est guère en mesure de supporter. Il y aura 20 pays africains au lieu de 14 qui manqueront d'eau au cours des 25 prochaines années; cette situation exige que l'on prête une plus grande attention à la gestion de l'eau dans les bassins hydrographiques régionaux et sous-régionaux. Les autres défis majeurs sont la désertification et la dégradation des sols. Si M. Amoako se félicite de la décision du Fonds international pour le développement agricole d'allouer une part significative de son portefeuille à des projets visant à limiter la progression des déserts, le problème appelle des mesures encore plus spectaculaires. Mettre un terme à la dégradation des sols doit devenir une priorité mondiale, au même

titre que les autres actions jugées prioritaires à l'issue du Sommet de la terre de Rio.

16. Compte tenu de ces priorités, l'accent mis dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique sur la bonne gouvernance et l'investissement est tout à fait bienvenu. Des réseaux électriques plus efficaces, une amélioration des systèmes de transport et un partage de l'eau entre les pays sont autant d'activités qui auront des retombées environnementales et économiques favorables. L'Organisation des Nations Unies contribue de façon déterminante à créer la dynamique nécessaire à la protection du patrimoine commun. M. Amoako demande instamment au Conseil de soutenir pleinement les efforts faits pour promouvoir la solidarité de tous face à l'épidémie de VIH/sida et pour favoriser le développement économique et la viabilité écologique.

17. **Mme Osseiran** [Secrétaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)], animateur du panel, souligne que les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable ont renforcé la détermination à assurer ce type de développement dans la région et ont permis de mettre en évidence l'importance des liens entre les dimensions environnementales, sociales et économiques. Il est apparu clairement que les initiatives en faveur du développement durable exigeront non seulement des consultations et des actions de coordination au niveau régional, mais aussi des efforts d'intégration et de communication au niveau interrégional sur les domaines prioritaires d'intérêt commun.

18. Au niveau régional, les pays membres de la CESAO ont travaillé dur pour améliorer la situation dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation et de la santé et pour offrir davantage de possibilités aux femmes. Des progrès sont aussi évidents dans l'établissement d'un réseau électrique intrarégional ainsi que de gazoducs entre certains pays membres. Des efforts régionaux d'harmonisation des normes environnementales et des procédures douanières sont en cours. Cependant, malgré ces réalisations, des problèmes majeurs demeurent : l'absence de paix et de sécurité, la pauvreté et le chômage, l'endettement, les schémas de consommation et de production non viables, l'inadéquation de la gestion des ressources naturelles, l'insuffisance des recherches sur les technologies appropriées, la déficience des approches participatives et l'incapacité de la société civile de

participer activement au processus de développement durable. Pour être efficaces, les solutions à ces problèmes devront tenir compte des spécificités sociales, politiques et économiques des pays membres de la CESAO.

19. Le processus préparatoire régional du Sommet mondial pour le développement durable a culminé en l'adoption du résumé du Rapport d'évaluation régionale des pays arabes sur le développement durable et de la Déclaration arabe sur le développement durable, qui ont mis en évidence la nécessité d'une stratégie panarabe intégrée pour la réalisation du développement durable. La formulation d'un ensemble commun de priorités est un premier pas vers l'intégration interrégionale arabe des efforts de développement durable. Cependant, pour que les pays membres de la CESAO puissent tirer parti des avantages d'une telle approche, ils doivent aussi formuler un plan d'action interrégional, établir un dispositif institutionnel interrégional axé sur le développement durable et adopter des mécanismes opérationnels pour la mise en oeuvre d'actions et d'approches convenues.

20. Les efforts interrégionaux doivent être fondés sur les points communs mis en évidence dans les programmes régionaux de développement durable. Dans cette optique, il faut établir des mécanismes formels pour renforcer la coopération interrégionale, non seulement entre les organisations régionales confrontées aux mêmes problèmes transfrontières de développement durable, mais aussi entre les organisations cherchant à favoriser les mêmes objectifs de développement durable.

21. L'intégration interrégionale des problèmes de développement durable se heurte à plusieurs contraintes, notamment l'insuffisance des ressources financières et humaines, l'absence de paix et de sécurité au niveau régional, le manque de confiance mutuelle entre les États concernés, les différences entre les cycles de programmation des diverses organisations régionales et l'inadéquation des dispositifs institutionnels. Il faut chercher à remédier à ces contraintes, car les efforts collectifs et les synergies entre les régions améliorent l'efficacité des stratégies de développement durable et facilitent la mise en oeuvre de plans d'action reflétant les priorités régionales et les aspirations nationales.

22. **M. Rojas** (Chili) se félicite de la contribution de la CEPALC à la promotion du développement durable et estime que la Commission pourrait jouer un rôle important en adaptant les objectifs de développement du Millénaire à la situation de chacun des pays de la région. La CEPALC a apporté une contribution constructive à plusieurs initiatives et associations régionales, notamment le Sommet du processus des Amériques et la Zone de libre-échange des Amériques.

23. **M. Balarezo** (Pérou) fait remarquer que parmi les divers thèmes qu'ils ont examinés, les secrétaires exécutifs ont dégagé plusieurs points communs. Le premier d'entre eux est la pauvreté, qui est au centre des préoccupations des commissions régionales. Le deuxième est le développement durable, bien qu'il soit clair que chaque région, en particulier l'Afrique, ait des souhaits et des besoins spécifiques à cet égard. Le troisième est la nécessité de renforcer l'orientation régionale et infrarégionale, car c'est le meilleur moyen de traduire les plans internationaux en action aux niveaux national et local. Dans cette optique, M. Balarezo demande ce que fait la CEPALC pour s'assurer qu'Action 21 est mis en oeuvre, eu égard en particulier aux liens existants entre la pauvreté et la croissance économique.

24. **M. Ntwaagae** (Observateur du Boswana) se félicite de la priorité accordée par les secrétaires exécutifs au développement durable, en particulier dans le cas de l'Afrique. Les efforts faits par la CEA pour soutenir les pays africains sont louables, notamment dans le cadre des préparatifs des négociations commerciales qui ont précédé la Conférence ministérielle de Doha de l'OMC. Le Secrétaire exécutif de la CEA a mis à juste titre en évidence les défis auxquels l'Afrique est confrontée, qui ne sont pas propres au continent, mais qui y sont particulièrement graves : illettrisme, pauvreté et actions pour la réduire, VIH/sida.

25. **Mme Marroquín** (Guatemala) fait siennes les vues du représentant du Chili concernant le rôle important joué par la CEPALC et félicite tout particulièrement le siège sous-régional de la CEPALC à Mexico pour l'aide qu'il apporte aux pays d'Amérique centrale. Mme Marroquín demande des commentaires sur la situation économique en Amérique latine, qui traverse sa troisième année de récession. S'agit-il simplement d'un phénomène conjoncturel ou est-ce le résultat d'autres facteurs?

26. **Mme Loemban Tobing-Klein** (Suriname) considère que la coopération interrégionale est indispensable à la réalisation du développement durable. Elle attend donc avec impatience la tenue à Johannesburg plus tard dans l'année du Sommet mondial pour le développement durable, qui devrait viser à adopter des recommandations destinées à être appliquées, et non à rester lettre morte. S'agissant du travail des commissions régionales, elle voudrait savoir si elles coopèrent avec le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires et quelles mesures ont été prises par la CEPALC pour encourager la coopération entre les pays membres de la Commission dans la mise en oeuvre du Plan international d'action sur le vieillissement (2002) adopté à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, 2002). Enfin, Mme Loemban Tobing-Klein fait part de sa satisfaction pour l'excellent travail réalisé par le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes, situé à Port of Spain (Trinité-et-Tobago).

27. **Mme Kogda** (Burkina Faso) se félicite de l'intérêt que les secrétaires exécutifs accordent à la collaboration entre les commissions régionales, car une telle démarche devrait faciliter l'identification des problèmes spécifiques et conduire au partage des meilleures pratiques. L'approche régionale du développement, dans laquelle les commissions régionales jouent un rôle central, offre des orientations utiles aux différents gouvernements. La CEA, en particulier, s'emploie à répondre à la situation très difficile que traverse l'Afrique en demandant à l'ensemble des organismes des Nations Unies d'engager une action concertée. Le NEPAD constitue à cet égard un pas important en avant.

28. **Mme Schmögnerová** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe), animateur du panel, déclare que, si la plupart des questions et commentaires concernent les autres commissions régionales, elle a néanmoins certaines observations générales à formuler. La CEE participe aux efforts de développement durable dans le cadre des cinq conventions environnementales couvrant sa région. Elle collabore avec les autres commissions régionales pour la mise en oeuvre de ces conventions. Par exemple, des liens de collaboration sont établis entre la CEE et la CESAP pour ce qui est de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation

du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ainsi qu'en ce qui concerne l'énergie et les ressources en eau dans les républiques d'Asie centrale de l'ex-Union soviétique. Le vieillissement est aussi une préoccupation centrale et une prochaine conférence ministérielle sur la question cherchera à élaborer une déclaration de principes et une stratégie régionale qui revêtiront une importance particulière pour les économies en transition. S'agissant de la croissance économique, les problèmes essentiels sont la mesure dans laquelle l'évolution de la situation aux États-Unis influe sur les autres pays et l'accentuation des disparités de revenu entre les économies développées et les économies en transition ou entre les économies en transition.

29. **M. Kim Hak-Su** (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), animateur du panel, répondant aux questions du représentant du Pérou concernant les efforts de mise en oeuvre d'Action 21, indique que le processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable a permis de mettre en évidence les domaines appelant une action de la CESAP, à savoir les technologies de production moins polluantes et les systèmes d'énergies durables ainsi que la fourniture et la gestion de l'eau douce. Ces domaines sont pris en compte dans les programmes de la CESAP. La région Asie-Pacifique étant un important consommateur d'énergie, la priorité continuera d'être accordée aux sources d'énergie renouvelables et durables. La CESAP participe aussi au processus décisionnel concernant la gestion de l'eau, dans le cadre de forums comme le Programme mondial d'évaluation des ressources en eau, coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et la gestion des catastrophes naturelles liées à l'eau.

30. Si l'Afrique compte le plus grand nombre de pays les moins avancés, l'Asie a le plus fort pourcentage de personnes vivant dans une pauvreté absolue : 70 % du total mondial. Une section du Bureau du Secrétaire exécutif s'occupe des pays les moins avancés et un Centre de lutte contre la pauvreté a été établi, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, afin de suivre la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire. Parmi les activités futures figurent notamment une étude sur la pauvreté dans la région et la préparation conjointe d'une réunion ministérielle sur les pays les moins

avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires.

31. **M. Ocampo** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), animateur du panel, indique que le Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes a la très importante mission de s'occuper de toutes les questions concernant les petits États en développement insulaires. Pour ce qui est de la coopération interrégionale, la CEPALC est en train d'établir un mécanisme pour promouvoir la mise en oeuvre des résultats de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Madrid, pour l'essentiel par le biais de son Centre démographique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – Division de la population (CELADE).

32. Des progrès ont été réalisés en Amérique latine et dans les Caraïbes dans la mise en oeuvre d'Action 21. En particulier, les institutions s'occupant des problèmes environnementaux ont été considérablement renforcées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Cependant, un grand nombre de ces institutions opèrent dans l'ombre de l'administration publique. L'un des objectifs essentiels du Sommet mondial pour le développement durable devrait être d'assurer la pleine intégration de la dimension environnementale dans le programme économique, en particulier pour ce qui est du commerce, de l'industrie, de l'énergie et de l'eau. De nouveaux instruments économiques sont requis aux niveaux national, régional et multilatéral, qui reconnaissent la valeur économique des ressources environnementales. L'initiative prise dans le Protocole de Kyoto de créer un marché des services environnementaux mondiaux en vue de la réduction des émissions de carbone devrait être étendue à un grand nombre d'autres secteurs. Beaucoup de pays de la région de l'Amérique latine et de la région des Caraïbes ont une riche diversité biologique et sont en mesure de contribuer à atténuer le réchauffement mondial. Des mécanismes adaptés devraient être trouvés pour exploiter les avantages comparatifs de la région dans ces deux domaines.

33. La crise économique de 2001 se poursuit et s'aggrave en 2002 et est sans doute la plus profonde que la région ait connue. La contraction prévue du PIB régional pour 2002 est due dans une large mesure à la situation de l'Argentine, mais les chiffres excluant l'Argentine ne font néanmoins apparaître qu'une

croissance minimale pour le reste de la région, inférieure au taux d'accroissement démographique pour la deuxième année consécutive. Bien que le problème ait essentiellement une origine politique et économique, l'incertitude des marchés financiers depuis la crise asiatique a joué un grand rôle et a affecté toutes les économies émergentes. Au solde positif des transferts nets de ressources durant la période 1990 à 1997 a fait place un solde négatif depuis cinq ans. Les apports d'investissement étranger direct, l'une des principales sources de la croissance durant la dernière décennie, ont aussi fléchi par rapport à leur niveau record de 1999. Le ralentissement de l'activité économique aux États-Unis a eu un effet de contraction sur les industries d'exportation au Mexique, en Amérique centrale et dans les Caraïbes et l'onde de choc des événements du 11 septembre 2001 a fortement nui au tourisme dans la région des Caraïbes et entraîné une forte baisse des prix des matières premières, principale exportation d'un grand nombre de pays d'Amérique latine.

34. **M. Amoako** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique), animateur du panel, indique qu'étant donné que c'est en Afrique que se situent le plus grand nombre de pays les moins avancés de toutes les régions et un grand nombre des pays sans littoral et des petits États en développement insulaires également, le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires a eu à cœur, peu après son entrée en fonctions, de venir à Addis-Abeba pour savoir quels étaient les programmes réalisés par la CEA et déterminer les domaines où il était possible de renforcer la collaboration et les synergies avec son Bureau. Les possibilités de coopération dans les domaines de la pauvreté, du commerce, des transports et des technologies de l'information et des communications au service du développement ont été examinées à cette occasion.

35. Pour répondre aux questions concernant la mise en oeuvre d'Action 21, M. Amoako indique que le rapport économique semestriel pour l'Afrique, qui devrait être publié sous peu, présentera une analyse en profondeur des enjeux du développement durable pour le continent. La CEA a établi un indice du développement durable pour 38 pays africains sur la base de quelque 28 indicateurs environnementaux et institutionnels. Entre 1974 et 2000, le nombre de pays

ayant un faible indicateur du développement durable est passé de 16 à 19 et seulement 3 avaient un indicateur élevé pour 2000. L'ironie est que la plupart des pays d'Afrique ont ratifié la plupart des grandes conventions environnementales, sans que la situation s'améliore toutefois. Pour qu'il y ait véritablement une amélioration, davantage de ressources et un renforcement de la capacité institutionnelle sont nécessaires. La CEA estime qu'apprendre à savoir comment reproduire les technologies de développement durable pourrait faire une différence, mais qu'une croissance durable à large assise est aussi indispensable de même que des améliorations dans le secteur de la santé et de la réduction de la pauvreté. Les rapports de la CEA mettent en évidence le type de stratégies qui pourraient le mieux fonctionner. Dans l'esprit du Nouveau Partenariat du développement de l'Afrique, la CEA suit la situation pour déterminer les domaines dans lesquels les pays s'en sortent bien et partager les meilleures pratiques.

36. **Mme Osseiran** (Secrétaire de la Commission, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), animateur du Panel, fait savoir que la CESAO participe à la mise en oeuvre d'Action 21 à quatre niveaux : politique, assistance technique, suivi de la mise en oeuvre et sensibilisation. La CESAO a réalisé une étude sur la planification du développement durable dans la région, ce qui est une activité relativement peu courante pour elle. Elle a fourni une assistance technique aux États membres dans l'incorporation de la planification environnementale dans la planification du développement. Pour ce qui est du suivi, elle a accordé la priorité aux chapitres d'Action 21 concernant l'eau et l'énergie, car la région de la CESAO est riche en ressources énergétiques mais souffre de sécheresse. Elle encourage l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne et travaille à la création d'un Conseil de gestion de l'eau entre les États membres. Compte tenu de la rareté de la documentation en arabe sur le développement durable, la CESAO a produit des documents, des affiches, des fascicules et des dépliants en arabe pour sensibiliser l'ensemble du public. En fait, la région de la CESAO ne compte qu'un seul État membre, le Yémen, qui figure dans la catégorie des pays les moins avancés.

37. **M. Stanislaus** (Observateur de la Grenade) dit que si l'expression développement durable est une formule qui attire l'attention depuis de nombreuses années, elle ne doit pas faire oublier que certains États

des Caraïbes tirant leur moyens de subsistance de la récolte de bananes se heurtent à de graves problèmes du fait de l'action de l'Organisation mondiale du commerce, qui accuse le Royaume-Uni et d'autres pays de subventionner leur production de bananes. M. Stanislaus voudrait savoir ce que les commissions régionales entendent faire face à cette attaque insensée lancée par une organisation internationale contre le développement durable de petites États en développement insulaires.

38. **Mme Loemban Tobing-Klein** (Suriname) souhaiterait davantage de précisions sur la coopération avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays en développement insulaires, en particulier dans la région de la CEPALC, de la CESAP et de la CEE. Elle s'intéresse aussi à toutes les initiatives visant à encourager les TIC. Au Suriname, une approche du développement fondée sur les droits de l'homme est jugée essentielle pour le développement durable et Mme Loemban Tobing-Klein aimerait connaître les vues des secrétaires exécutifs sur ce point. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier, les chiffres des abandons scolaires pour les garçons sont élevés; Mme Loemban Tobing-Klein voudrait savoir quelle attention est accordée à ce problème. Etant donné que même le Consensus de Monterrey n'a pas doublé l'aide publique au développement, elle se demande si les commissions régionales considèrent que la réalisation des objectifs de développement du Millénaire constitue une possibilité réaliste et, notamment, si davantage de financements peuvent être attendus pour le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

39. **M. Sharma** (Népal) estime que la coopération au sein du système des Nations Unies est importante pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire et faire en sorte que les objectifs définis lors des conférences régionales et interrégionales récentes se concrétisent. La délégation du Népal constate avec satisfaction que les commissions régionales ont travaillé plus étroitement avec le reste du système des Nations Unies, mais elle craint qu'elles ne soient quelque peu isolées. La description des commissions régionales dans le titre d'un rapport du Secrétaire général (E/2002/15) comme des « antennes » de l'Organisation des Nations Unies suggère l'éloignement, alors que ces commissions devraient faire partie intégrante du système, travaillant

étroitement entre elles, ainsi qu'avec les autres organes des Nations Unies et le Conseil économique et social, en particulier. Dans leur région, elles doivent favoriser des interactions avec toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des gouvernements, de la société civile et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les représentants locaux des fonds et programmes des Nations Unies. Il serait utile d'assurer une participation beaucoup plus large des organisations sous-régionales dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la mondialisation et de la libéralisation du commerce. Il ne s'agit pas tant de faciliter une fertilisation réciproque des idées et des concepts, car il y a déjà surabondance de politiques. Ce qu'il faut plutôt, ce sont des stratégies de mise en oeuvre. Pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire et faire une vraie différence dans la vie des populations, des réformes majeures sont requises dans les commissions régionales.

40. **M. Rojas** (Chili) rappelle qu'à la vingt-neuvième session de la CEPALC, tenue à Brasilia, les États membres de la Commission ont confié à cette dernière la tâche de mettre au point une stratégie commune sur la mondialisation. Compte tenu des perspectives économiques de l'Amérique latine et des Caraïbes, la question est devenue encore plus urgente et la délégation chilienne voudrait que le Secrétaire exécutif précise les contours possibles d'une stratégie propre à faire face à la crise, dont un grand nombre de facteurs sont d'origine extérieure.

41. **M. Sosa** (Observateur de la République dominicaine) souligne que les commissions régionales se heurtent à un grand nombre de problèmes communs concernant l'environnement, l'eau et l'énergie et que ces problèmes pourraient avoir des solutions communes. M. Sosa aimerait que le Secrétaire exécutif de la CEPALC réfléchisse de plus près à la façon dont la politique budgétaire environnementale et les marchés environnementaux pourraient contribuer au développement durable.

42. **Mme Kotok** (États-Unis d'Amérique) signale que sa délégation est satisfaite de la façon dont les commissions régionales ont orienté leurs travaux. Tout en se rendant compte que toutes les commissions régionales ont le même mandat et que leur travail est largement déterminé par la demande, elle souhaiterait savoir dans quelle mesure elles ont collaboré avec les autres organisations régionales, comme l'Organisation des États américains ou la Coopération économique

Asie-Pacifique, et à quels intervalles les secrétaires exécutifs se réunissent pour partager les meilleures pratiques.

43. **M. Kim Hak-Su** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique) animateur du panel, indique que les commissions régionales sont en voie de revitalisation et suivent de près la deuxième vague de réformes du Secrétaire général. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont réunis entre trois et cinq fois au cours de l'année, se chargeant à tour de rôle de la coordination; M. Kim Hak-Su est l'actuel coordonnateur. Ces réunions fournissent l'occasion de partager des expériences, notamment sur les meilleures pratiques. Récemment, parmi les sujets de discussion ont figuré les moyens d'accroître l'interaction avec le Conseil et de renforcer le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. Des projets interrégionaux conjoints ont aussi été soumis au Compte pour le développement du Département des affaires économiques et sociales. Les commissions régionales s'efforcent d'assurer la prise en compte des objectifs de développement du Millénaire dans leurs programmes de travail et d'échanger leurs plans à moyen terme et leurs pratiques de réforme. La CESAP dispose d'un Comité consultatif de représentants permanents qui est actif et travaille en étroite coordination avec les pays membres.

44. L'utilisation du terme « antennes » ne saurait en aucun cas désigner la distance par rapport à New York : pour sa part, M. Kim Hak-Su se considère plutôt comme un « commandant d'unité » responsable de la mise en oeuvre des résolutions et décisions du Conseil au niveau régional. La coordination avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations sous-régionales fait partie du programme de la CESAP et se traduit par des réunions trimestrielles avec 22 agences, notamment les institutions de Bretton Woods et la Banque asiatique de développement. En septembre 2002, les secrétaires exécutifs de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est, de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale et de l'Organisation de coopération économique se réuniront pour discuter de l'élaboration de programmes communs. Les coordonnateurs résidents du PNUD sont venus à la CESAP; récemment, M. Kim Hak-Su a également commencé de participer à leurs réunions. Aussi bien la CESAP que le PNUD sont impliqués au niveau national au Viet Nam

et au Cambodge et la CESAP et le Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique ont lancé une initiative pour le suivi et la mise en oeuvre conjoints des objectifs de développement du Millénaire dans leurs programmes de travail.

45. Dans le cadre de son processus de réforme, la CESAP a établi un sous-programme sur les TIC visant à fournir des orientations stratégiques et opérationnelles aux pays membres, en particulier ceux qui sont marginalisés. Cependant, la réforme prévoit aussi un changement des parts respectives des activités normatives et opérationnelles de la Commission et l'octroi d'une plus grande priorité à la réduction de la pauvreté, à la mondialisation et aux autres questions sociales émergentes ainsi que la fourniture, sur demande, d'une aide en vue de l'adhésion à l'OMC et des programmes de formation sur l'environnement et la diplomatie commerciale.

46. **M. Ocampo** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), animateur du panel, considère qu'étant donné que des facteurs intérieurs comme extérieurs ont contribué à la vulnérabilité des pays d'Amérique latine, le problème doit être réglé à ces deux niveaux et qu'un nouvel élan doit être imprimé aux processus en place d'intégration régionale et infrarégionale, qui apporteront aux pays membres l'autonomie et l'efficacité nécessaires. Le rapport sur la mondialisation et le développement, présenté à la vingt-neuvième session de la Commission, fournit de plus amples informations sur cette question, alors que les trois processus internationaux en cours, à savoir les négociations de l'OMC, le Consensus de Monterrey et le prochain Sommet de Johannesburg, sont autant d'excellentes occasions de réaliser des progrès. Récemment, la CEPALC a travaillé sur la politique budgétaire et environnementale en procédant à une étude comparative de la façon dont les ressources publiques requises pour le développement durable sont générées et allouées; à l'avenir, un système de taxes écologiques devrait être mis en place à cette fin.

47. La CEPALC a largement coopéré avec la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États Américains dans le cadre du Comité tripartite sur la libéralisation du commerce ainsi qu'avec toutes les autres initiatives régionales de l'Amérique latine et des Caraïbes, y compris le Plan Puebla-Panama, le Sommet des Amériques et les Sommets ibéro-américains. Elle a coordonné un rapport sur les enfants

d'Amérique latine, qui a été soumise à l'Assemblée générale lors de la session extraordinaire qu'elle a consacrée à l'enfance, et a participé à un programme régional de coopération avec la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et le PNUE afin de progresser vers les objectifs de développement du Millénaire et, en particulier, vers l'élimination de la pauvreté grâce aux mécanismes nationaux existants et au partage des données d'expérience. La CEPALC coopère aussi étroitement avec le réseau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Groupe d'études sur les TIC et aide la République dominicaine à préparer une réunion régionale dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information.

48. **Mme Singh** (Inde) note que le Secrétaire exécutif de la CESAP a mentionné que le PNUD et la CESAP ont établi une initiative conjointe pour la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire et le suivi des progrès dans ce domaine. Il faudrait préciser quel type de suivi est envisagé, quels types d'indicateurs seront utilisés et quels types d'arrangements seront conclus avec les États membres. De toute évidence, une forme ou l'autre de coopération sera requise. Mme Singh voudrait savoir au titre de quel mandat la CESAP entreprend une telle activité.

49. En outre, l'annonce faite par le Secrétaire exécutif selon laquelle la CESAP sera impliquée dans des partenariats de type 2 est prématurée. Les commissions régionales devraient attendre l'issue du Sommet mondial pour le développement durable avant de planifier des activités de suivi.

50. **M. Kim Hak-Su** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique) animateur du panel, répond à la demande du Gouvernement indien qui souhaite savoir au titre de quel mandat la CESAP suit la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire dans ses réunions de consultations avec la Commission. Le mot « suivi » a été utilisé dans la Déclaration du Millénaire; il ne s'agit pas d'empiéter sur la souveraineté des États membres. La question de savoir si le mot « étudier » doit être utilisé au lieu du mot « suivre », comme le Gouvernement l'a demandé, a été discutée avec le PNUD lors des réunions du groupe consultatif du Centre sur la pauvreté. M. Kim Hak-Su espère que le mot « suivi » sera interprété de façon flexible.

51. Sur la base des discussions tenues à la quatrième réunion au sommet du Comité préparatoire, tenue à

Bali, M. Kim Hak-Su a cru comprendre que les partenariats de type 2 proposés sont semblables aux arrangements de financement extrabudgétaire dont la CESAP a déjà convenu avec le Gouvernement du Japon, des Pays-Bas, de la Corée et des États-Unis d'Amérique.

52. **Mme Tallawy** (Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), animateur du panel, note que l'Asie occidentale est à la traîne par rapport aux autres régions pour ce qui est des TIC. La CESAO a établi une division sur les TIC dans le cadre de son processus de restructuration et un comité consultatif a été créé pour revoir les politiques et fournir des conseils sur les nouvelles technologies. Le nouveau comité a tenu un forum auquel ont participé plusieurs personnalités de renom de la région, y compris un Prix Nobel de la paix, qui a conseillé les gouvernements sur les priorités à établir. Un conseil consultatif se réunira tous les deux ans et une équipe spéciale rassemblera des informations sur la façon dont la technologie peut être utilisée pour réduire la pauvreté et fournir des emplois aux jeunes de moins de 25 ans, qui représentent plus de la moitié de la population de la région. Le Gouvernement égyptien, par exemple, a mis en place des distributeurs automatiques permettant aux bénéficiaires de pensions trop pauvres pour faire le dépôt minimum requis pour ouvrir un compte en banque de retirer leur retraite à l'aide d'une carte portant leurs empreintes digitales.

53. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales communiquent sur une base journalière par téléphone et par courrier électronique et partagent leurs expériences de la restructuration et de la mise en oeuvre. La CESAO apporte son concours aux coordonnateurs résidents en fournissant des installations de conférence et des services d'interprétation et d'impression et en facilitant les contacts avec les gouvernements, alors que les études du PNUD ont généralement utilisé des consultants employés ou recommandés par la CESAP. Des réunions sectorielles, entre autres, ont eu lieu avec la Ligue arabe, la dernière ayant été consacrée à la question de la technologie en juin 2002. À cette occasion, Mme Tallawy et le Secrétaire général de la Ligue arabe ont fait des déclarations publiques similaires sur la nécessité pour les décideurs d'utiliser la technologie pour faire face aux enjeux du développement.

54. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme a un bureau dans le même bâtiment que la CESAO et assure au personnel de la Commission une formation sur les moyens d'incorporer les droits de l'homme dans ses activités et de travailler avec les gouvernements sur cette question sensible. Un projet pour l'évaluation de la situation des droits de l'homme dans la région et des plans pour le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement sont également en cours d'élaboration.

55. **Mme Singh** (Inde) souligne que l'interprétation faite par son gouvernement des objectifs de développement du Millénaire et des partenariats de type 2 envisagés diffère de celle du Secrétaire exécutif de la CESAP. La délégation indienne reviendra sur cette question dans un cadre approprié, afin de donner aux commissions régionales un mandat clair à la fois pour le Sommet de Johannesburg et pour l'Assemblée générale.

56. **M. Amoako** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique), animateur du panel, signale que la CEA encourage les TIC depuis de nombreuses années et a lancé en 1996 l'Initiative africaine pour la société de l'information. En coopération avec divers partenaires pour le développement, la Commission élabore des plans nationaux d'infrastructure pour les TIC pour 20 pays africains et elle sert de secrétariat au Groupe d'études sur les TIC pour l'Afrique. Conjointement avec Cisco Academy, la Banque mondiale et le Programme sur l'information au service du développement, elle a établi un programme de formation aux TIC sur trois mois à l'intention de 60 femmes africaines. Le Gouvernement canadien a récemment alloué 25 millions de dollars sur une période de trois ans pour la mise en place d'un centre pour la connectivité et la politique électronique dans le cadre de l'initiative concernant le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique.

57. L'approche du « droit au développement » est indispensable pour réduire la pauvreté, réaliser les objectifs de développement du Millénaire et lutter contre le VIH/sida. Comme la CESAO, la CEA travaille en étroite coordination avec le HCR dans le cadre des activités relatives au NEPAD, à la gouvernance et à d'autres questions fondamentales.

58. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement et de la quatrième

Conférence ministérielle de l'OMC, 12 milliards de dollars, selon les estimations, ont été votés pour assurer des financements supplémentaires à la coopération pour le développement; il faut espérer que l'Afrique recevra au moins la moitié de ce montant. En outre, toutefois, cela constituera simplement un retour au montant de l'aide publique au développement de la fin des années 90 et ne suffirait pas à réaliser les objectifs de réduction de la pauvreté et les objectifs de développement du Millénaire.

59. Enfin, la CEA a consacré 25 % de ses ressources à la coopération régionale et a apporté un concours direct et indirect aux travaux d'un grand nombre d'organisations régionales, en particulier l'Union africaine.

60. **M. Stanislaus** (Grenade), prenant la parole au titre d'un point d'ordre, rappelle que le développement durable est au centre des problèmes que soulève la production de bananes dans les pays des Caraïbes et qu'il n'a pourtant pas reçu de réponse à sa question précédente. Il se demande si c'est volontairement ou involontairement qu'aucun des participants, entre autres le Secrétaire exécutif de la CEPALC, n'a parlé de cette question qui revêt une telle importance pour la région.

61. **Mme Schmögnerová** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe), animateur du panel, dit que si l'importance des TIC pour le développement a été légèrement surestimée, les applications électroniques dans les domaines du commerce, du développement des entreprises et de la gouvernance sont à l'évidence bénéfiques. La CEE participe à une nouvelle initiative qui aidera 27 pays à économie en transition à formuler des politiques relatives aux TIC. Elle a parrainé des forums pour les femmes destinés à promouvoir l'activité dans le secteur électronique par le biais des TIC. Avec les autres commissions régionales, elle se prépare au Sommet mondial sur la société de l'information.

62. La CEE coopère non seulement avec l'Union européenne, mais aussi avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organisations régionales. Elle est chargée, en particulier de la dimension économique de la sécurité, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Dans le domaine de l'environnement, la CEE a coopéré avec l'OCDE en vue de la réalisation d'études approfondies sur la

responsabilité des producteurs, se concentrant pour sa part sur les pays à économie en transition alors que l'OCDE s'est occupée essentiellement de ses pays Membres. Ces deux organisations ont aussi coopéré en vue de l'organisation de la Conférence des statisticiens européens. Une répartition des tâches a été établie entre la CEE et la Conférence européenne des Ministres des transports, en vertu de laquelle la CEE se préoccupe surtout des règles et des normes de transport, alors que la Conférence européenne privilégie la politique des transports. Enfin, la coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pourrait être améliorée.

63. **M. Ocampo** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), animateur du panel, répondant au représentant de la Grenade, convient que certains pays dans des situations bien particulières doivent se voir offrir des solutions de rechange et le temps de s'ajuster aux changements des règles internationales concernant les produits dont leur économie dépend. En particulier, il faut laisser le temps aux pays des Caraïbes producteurs de bananes soit d'introduire des modifications technologiques qui leur permettront de produire des bananes de façon concurrentielle sur le marché international soit de mettre en place des activités de rechange. Malheureusement, il existe d'importantes divergences de vues sur la question entre les pays membres de la CEPALC. Cependant, tous les membres conviennent que l'élément temps est crucial et la CEPALC s'est fermement prononcée sur ce point.

La séance est levée à 13 h 10.